

RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00658
Numéro SIREN : 313 296 972
Nom ou dénomination : PIERRE POEY-NOGUEZ, YANNICK BRIERE ET BENJAMIN LAPLACE,
NOTAIRES ASSOCIES D UNE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 6428

Alain COMBES

*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

22 avenue Edouard VII
64000 PAU

Tél : 05.59.11.03 29

Fax : 05.59.11.01 95

Mails : alain.combes@bdac-jpa.com

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SCP POEY-NOGUEZ, BRIERE ET LAPLACE
en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE***

***SCP POEY-NOGUEZ, BRIERE ET LAPLACE
3 rue Maréchal Foch- bp 809
64000 PAU***

Au associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée en application de l'article 224-3 du Code du Commerce, par décision des associés, je vous présente mon rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



Ces diligences ont consisté notamment sur la base des états comptables en date du 28 juin 2019 :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Pau, le 18 juillet 2019

Mr Alain COMBES
Commissaire à la transformation

Alain COMBES
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
22, avenue Edouard VII
64000 PAU